



Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2025

Le onze juillet deux mille vingt-cinq, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Olivier DEVRON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 07/07/2025.

Nombre d'élus présents : 14

Nombre d'élus représentés : 0

Présents : Olivier DEVRON, Christian REGAL, Florence PAULY, Blandine FRECHARD, Jean-Claude LEBEGUE, Jean-Pierre DER SARKISSIAN, François CECCALDI, Jean-Michel ROLLAND, Robert BRIVOIS, Gérard THERON, Nadège GRAMAIN, Geoffroy KOCIUBA, Frédérique COSSARDEAUX, René-Paul RAMEAU.

Absente excusée non représentée : Elodie MIRASSOU

Secrétaire de séance : Jean-Michel ROLLAND.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Financement - Travaux RD 1003 - Tranche 2 - Phase 2 et 2 bis
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Travaux RD 1003 - Tranche 2 - Phase 2 et 2 bis
- Adhésion de la commune de Villiers-Saint-Denis à l'USESA
- Repas des anciens - Tarif personnes extérieures à la commune
- Mutualisation du marché des assurances avec la C4
- USEDA - Remplacements des mâts accidentés
- USEDA - Rénovation en Leds et Rétrofits des luminaires de la commune
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 26 mai 2025

DE 025 2025 - Ajout à l'ordre du jour - Achat de la parcelle ZY n°80

Monsieur le Maire demande l'ajout de l'achat de la parcelle ZY n°80 à l'ordre du jour.
Les membres présents à l'unanimité acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

DE 026 2025 - Achat de la parcelle ZY n°80

Monsieur le Maire explique que la SAFER a préempté la parcelle ZY n°80 d'une contenance de 916 m² au profit de la commune pour un montant de 2 950 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 13 Pour et 1 Contre (M.CECCALDI) :

- Acceptent l'achat de la parcelle ZY n°80 d'une contenance de 916 m² pour le montant de 2 950 €.
- Acceptent que les frais de notaire soient à la charge de la commune.
- Autorisent le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

DE 027 2025 - Ligne de Trésorerie - Caisse d'Epargne - Travaux Traverse RD 1003 - Tranche 2

Pour avancer les subventions attendues pour l'aménagement de la traverse du village, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 pour et 1 contre (M. CECCALDI) décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie un crédit-relais TVA et subventions ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximal : 1 257 000.00 €
- Durée : 24 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement in fine
- Taux fixe : 3.04%
- Commission d'engagement : 0,12%

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

DE 028 2025 - Demande de subvention Fonds Vert - Pistes cyclables - Aménagement RD 1003

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite une subvention au titre du Fonds Vert pour la création de pistes cyclables et piétons dans le cadre de l'aménagement de la RD 1003 - Tranche 2.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	Financements sollicités	<i>Montants en €</i>	<i>Part en %</i>
Montant subventionnable 345 768 €	Auto-financement par le porteur de projet	69 155	20
	Financement sollicité de l'État (Fonds Vert)	224 749	65
	<i>DETR</i>	17 288	5
	<i>API</i>	17 288	5
	<i>APV</i>	17 288	5
	TOTAL	345 768	100

DE 029 2025 - Adhésion de la commune de Villiers-Saint-Denis à l'USESA

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-18 fixant les conditions d'extension du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale,

Vu l'article L1321-1 et suivants, fixant les règles d'application en cas de transfert de compétence,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération de l'USESA accordant

l'adhésion de la commune de Villiers-Saint-Denis.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vu l'avis favorable donné par le Comité Syndical de l'USESA en séance du 03 juin 2025, donnent un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Villiers-Saint-Denis

DE 030 2025 - Remboursement repas des anciens 2025

Monsieur le Maire propose aux membres, le montant de 40€ pour la participation au repas des anciens 2025 des personnes, des élus, des conjoints et des invités n'ayant pas 70 ans et assistants au repas.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent à l'unanimité la proposition ci-dessus.

DE 031 2025 - Mutualisation du marché des assurances avec la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

Monsieur le Maire informe les conseillers que la C4 organise un marché pour mutualiser les contrats d'assurance. Pour ce faire, un cabinet spécialisé pour la rédaction des pièces a été mandaté.

10 communes et la C4 participent à ce marché. Le coût du cabinet s'élève à 4 776 € TTC et sera réparti entre les communes participantes et la C4.

Le montant pour la commune est de 511,52 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la participation au marché.

DE 032 2025 - USEDA - Rénovation en LEDS des luminaires de l'éclairage public

Annule et remplace la délibération DE_028_2024

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : **Rénovation en LEDS des luminaires fonctionnels de la commune (115 unités).**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 78 962,28 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 40 530,55 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	75 464,27 €	37 732,13 €	37 732,13 €
Réseau	3 498,01 €	699,60 €	2 798,41 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité / à l'unanimité :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.

2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.

3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

DE 033 2025 - USED A - Rénovation rétrofits des luminaires de l'éclairage public

Annule et remplace la délibération DE_028_2024

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USED A : **Rénovation en rétrofit sur les luminaires rue de l'Eglise (14 unités).**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 6 583.63 € HT.

En application des conditions financières de l'USED A, le montant de la contribution communale s'élève à 3 497.34 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USED A	COMMUNE
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	5 898.55 €	2 949.28 €	2 949.28 €
Réseau	685.08 €	137.01 €	548.07 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USED A en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité / à l'unanimité :

1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.

2) S'engage à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés.

3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USED A.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le déroulement de la cérémonie du 14 juillet et suivi de ses festivités au stade.

Monsieur CECCALDI prend la parole :

1) Demande des informations sur les travaux de la maison DAAGE car il n'a pas été convié à la visite de la maison comme un autre membre du conseil municipal. Monsieur le Maire lui a expliqué, encore une fois, les travaux de la maison et que tous les membres ont été conviés à une visite et demande le nom du conseiller municipal affirmant ces dires. Monsieur CECCALDI ne souhaite pas donner le

nom et pense que la personne se désignera elle-même.

2) Souhaite avoir des explications concernant la vente du terrain cadastré C n°2876 à la zone artisanale rue du Pipet. Il avait demandé des informations sur le choix de l'acheteur et de son projet et que ce sujet n'a pas donné lieu à un vote. La secrétaire de mairie recherche dans ses notes et l'informe que les informations ont été étudiées en réunion de travail le 17 janvier 2025 (où il était absent) et le 10 mars 2025 (où il était présent) et votées en conseil municipal du 21 mars 2025 (où il était présent et avait voté pour). Monsieur le Maire explique que la vente ne peut pas se faire sans délibération.

3) Explique son vote contre l'achat de la parcelle ZY n°80. Il trouve regrettable que ce soit le notaire, en charge du dossier, qui ai informé la mairie de devoir prendre une délibération pour cet achat. Monsieur le Maire précise que la vente avait été présentée en réunion de travail du 28 novembre 2024 et acceptée par tous et devait se faire rapidement compte tenu des délais demandés par la SAFER

4) Explique son vote contre le financement de la RD 1003. Il ne souhaite pas que la commune investisse dans l'enfouissement des réseaux d'eaux usées, que cet investissement est du ressort de la Communauté de Communes de Charly-sur-Marne, qui en a la compétence. Monsieur le Maire répond que ce choix a été vu en commission d'appel d'offres, afin de ne pas rouvrir l'aménagement fait par la commune car les réseaux d'eaux usées sont les plus profonds et que le coût aurait été 2 fois plus cher au minimum.

A noter que M. CECCALDI a refusé de remettre un exemplaire de son intervention, afin qu'elle soit retranscrite fidèlement en toute transparence.

Madame FRECHARD informe qu'il y aura des reprises de revêtement dans la cour de l'école du milieu.

Monsieur LEBEGUE informe :

- Que l'extension de la vidéoprotection est terminée et fonctionnelle. Il refait le point sur le changement en leds et rénovation en rétrofits de l'éclairage public. Ce changement permettra de faire une économie sur la consommation d'énergie et permettra à la commune de gérer l'intensité de l'éclairage.

- Qu'il y aura quelques travaux de reprise de voirie sur la commune.

Monsieur KOCIUBA informe qu'il reste de la place pour le repas du 14 juillet.

A 19h30 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance, Le Maire,
Jean-Michel ROLLAND Olivier DEVRON

